



Aveyron

Le 28 juin 2016 à 16 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Sébastien David, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Serge Roques,

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Michel Galtier, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : /

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 2 juin 2016.

## 2 – ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le rapport n° 4.

Considérant que Madame le Payeur départemental de l'Aveyron, comptable assignataire du S.D.I.S. 12 a fait parvenir en date du 19 mai 2016 une demande d'admission en non valeur d'une créance de 2015 dont le recouvrement n'a pu être assuré en raison de recherches infructueuses (adresse hors de France au Burkina Faso) et que cette créance concerne le titre n°873 de 2015 d'un montant de 590 € correspondant à une formation PHTLS (formation aux secours et soins préhospitaliers aux traumatisés).

Considérant que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2016, et que les crédits nécessaires, 590 € sont prévus au budget primitif au compte 6541,

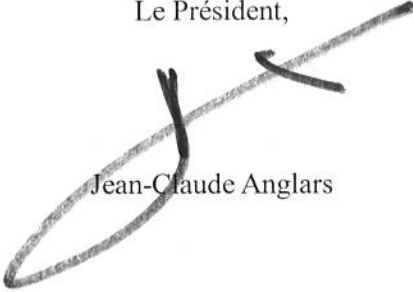
Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration décide d'admettre en non valeur cette créance de 590 € correspondant au titre n° 873 sur l'exercice 2015.

Fait à Rodez, le

- 7 JUIL. 2016

Le Président,

Jean-Claude Anglars

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke that ends in a small hook.